

<https://vendome.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article382>



Interview d'Arnaud, élève de 3ème et délégué au Conseil d'Administration du collège Vendôme

- La vie au collège - CVC -
Date de mise en ligne : dimanche 10 mars 2013

Copyright © Collège Vendôme - Tous droits réservés

Pour savoir en quoi consistait le rôle des élèves délégués au Conseil d'Administration du collège, il nous a paru intéressant d'interviewer l'un d'entre eux.

1Â° Combien de délégués élèves êtes-vous au Conseil d'Administration ? Qui sont les autres personnes qui siègent au C.A. ?

Nous sommes trois délégués élèves élus au C.A., des membres permanents (principale, principale-adjointe, CPE et gestionnaire), des parents d'élèves (7), des professeurs (7), trois représentants des élus locaux (commune et département), des personnes qualifiées (2).

2Â° En quoi consiste la fonction de délégué élève au Conseil d'Administration du collège ?

La fonction de délégué au C. A. consiste à faire valoir la voix des élèves (questions, projets, revendications...). Nous sommes à l'écoute de chacun.

3Â° A quel type de prises de décisions participes-tu ?

Je participe et je vote toutes les décisions proposées au C.A. (budget annuel, voyages, sorties scolaires, préparation de la rentrée des classes...). En bref, tout ce qui pour vous est normal, c'est à dire ce qui vous entoure au collège. Toutes ces actions sont extrêmement compliquées à mettre en place, surtout les voyages et les budgets.

4Â° As-tu l'occasion de t'exprimer lors d'un conseil d'administration ? As-tu l'impression d'être écouté et que ton avis est pris en compte ?

Je n'ai que de rares occasions de m'exprimer malheureusement. Tous ces sujets sont assez sensibles, et mieux vaut réfléchir avant de prendre la parole (vous êtes écoutés par toutes les personnes citées plus haut). Il y a aussi des sujets que l'on ne connaît pas (D.G.H. = dotation globale horaire c'est à dire la répartition des horaires des professeurs et des élèves). Dans ce cas là, mieux vaut s'abstenir de commentaires et au vote.

5Â° Lorsque tu t'es présenté à l'élection des délégués des élèves au Conseil d'Administration, as-tu pu t'exprimer et communiquer facilement auprès des autres élèves ? Comment as-tu pu faire connaître tes idées et ta vision de la fonction ?

J'ai pu m'exprimer très facilement auprès des élèves du collège. Mes affiches étaient acceptées et mon discours aussi. Ce dernier est d'ailleurs très bien passé auprès des élèves. J'étais déjà connu par le discours que j'avais prononcé lors des élections des délégués. Mes idées étaient claires et connues de tous. Le dialogue simple avec les élèves reste une excellente méthode pour faire connaître nos idées.

6Â° Existe-t-il des assemblées de tous les délégués ? Si oui, à quelle fréquence ?

Non, les seules assemblées réalisées furent : la préparation de l'élection au C.A., l'élection au C.A. et la formation des délégués.

7Â° En tant que délégué et à titre personnel, penses-tu que les élèves peuvent suffisamment s'exprimer,

s'informer et participer à la vie du collège. Quelles seraient tes réflexions et tes propositions en la matière ?

Je pense que les élèves ne sont pas assez écoutés et informés de ce qui se passe au collège. Mes propositions seraient :

- que l'on puisse recevoir l'ordre du jour du C.A. en avance et que l'on puisse organiser un vote parmi les élèves afin de faire valoir leur opinion sur la situation,
- que le compte-rendu de la séance soit affiché à la vue des élèves,
- de convoquer les élèves en assemblée.

Mais bon, cela nécessite de l'investissement et du temps et je ne pense pas que tout le monde soit d'accord. Il reste encore beaucoup de choses à faire et chacun doit s'investir dans cette cause, qui est celle de la reconnaissance de la parole de chacun, car « si chacun fait un pas, tout le monde avancera ».

Droit de réponse de l'administration :

Mme Chevallier, principale du collège, tenait à préciser que le compte-rendu de chaque séance du C.A. était affiché dans le hall du collège donc à la vue de tout le monde (adultes de l'établissement et élèves). De plus, réunir une assemblée des délégués élèves est possible à leur demande. Cependant, il faut que celle-ci ait un objectif précis et qu'elle ne perturbe pas trop les cours.

Propos recueillis par Dorian